



AVIS AU CONSEIL N° 98-03

Objet : Recommandations visant l'amélioration du rapport annuel de la Commission de coopération environnementale (CCE) pour 1997

Le Comité consultatif public mixte (CCPM) de la Commission de coopération environnementale (CCE) :

EN CONFORMITÉ avec les termes de son mandat et en vertu de la responsabilité qui lui incombe de favoriser une participation active du public et la transparence des activités de la CCE;

A EXAMINÉ le rapport annuel de la CCE pour 1996 et recommande d'apporter les améliorations suivantes au rapport de 1997 :

- que ledit rapport soit rédigé de manière à susciter l'intérêt d'un public le plus large possible;
- qu'il comporte une section, dans le corps principal du texte ou en annexe, qui résume les points de vue exprimés et les informations déposées par des organisations non gouvernementales et des particuliers dans le cadre des divers processus de consultation publique et des activités de la CCE;
- qu'il soit clairement fait mention des projets prioritaires en cours dans la section du rapport intitulée *Coup d'œil sur le programme annuel*;
- que l'on envisage de produire une publication moins luxueuse;
- que la mise en page soit révisée afin d'en améliorer la qualité visuelle et le degré de lisibilité, particulièrement la taille des caractères, le choix des couleurs et la densité des pages, et que l'on ajoute des cartes et des dessins informatifs;
- que l'on y trouve la liste des membres du CCPM avec leurs coordonnées, dans la section réservée au Comité ou en annexe;
- que le rapport comporte un glossaire des termes techniques utilisés.

APPROUVÉ PAR LES MEMBRES DU CCPM.

Le 28 avril 1998